

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2014

DCM N° 14-02-27-12

Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014.

Rapporteur: Mme MEDOC

1) Financement de manifestations sportives

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 300 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- La 6^{ème} édition de la marche populaire « La Cuculotinne » organisé par l'ASPTT Omnisports le 15 juin 2014. L'objectif de cette manifestation est de créer en zone urbaine, une activité populaire, ludique, conviviale, sportive et culturelle accessible à tous. 3 parcours seront proposés au départ du Complexe Sportif des Hauts Peupliers avec un circuit adapté aux personnes à mobilité réduite (2 000 €).
- La 9^{ème} édition de « La Randonnée Metz-Madine à la Marche » organisée le 1er juin 2014 avec un départ prévu au Complexe Sportif Saint Symphorien et une arrivée sur le site de Chambley-Planet'Air. 5 parcours sont proposés aux participants sur des distances allant de 10 à 58 km et plus de 600 randonneurs seront attendus à cette occasion (300 €).

2) Subventions de fonctionnement

Par ailleurs, en complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2013/2014 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de 4 100 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

- Handisport Metz

2 000 €

(Aide exceptionnelle pour soutenir la participation d'athlètes du club aux Championnats de France d'escrime en Martinique et à la Coupe du Monde 2014 de tir sportif)

- Club Gambetta 2 100 €

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 30 000 € au bénéfice de l'ASPTT Omnisports pour l'entretien des installations sportives au complexe des Hauts Peupliers ainsi que les subventions d'équipement suivantes (soit environ 30% du montant total pour chacun des investissements présentés ci-dessous) :

Ronde Pétanque 1 500 €
(Pour l'achat de tenues sportives de compétition)

Football Club Espoir 600 €
(Pour l'achat de tenues sportives)

Ecole Française d'Échecs de Metz 185 €
(Pour l'acquisition de pendules et d'un échiquier)

Amicale de Billard de Magny 500 €
(Pour l'achat d'un billard)

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2013/2014,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 39 185 € :**

1) Financement de manifestations sportives

- ASPTT Omnisports 2 000 €
(6^{ème} édition de la marche populaire « La Cuculotinne » - 15 juin 2014)

- Association Metz-Madine à la Marche 300 €
(9^{ème} édition de « La Randonnée Metz-Madine à la Marche » - 1er juin 2014)

2) Subventions de fonctionnement

- Handisport Metz	2 000 €
- Club Gambetta	2 100 €

3) Subventions d'équipement

- ASPTT Omnisports	30 000 €
- La Ronde Pétanque	1 500 €
- Football Club Espoir	600 €
- Ecole Française d'Echecs de Metz	185 €
- Amicale de Billard de Magny	500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission des Sports
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ